

CONNAISSANCE
DU DROIT

D R O I T P R I V É

Les contrats informatiques

Philippe le Tourneau

DAJLOZ

DR 618

Les contrats informatiques

1997

Philippe le Tourneau

Professeur à la Faculté de droit de Toulouse

DA|LOZ



12432/5

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
A. <i>Considérations préliminaires sur la notion de contrats informatiques</i>	1
B. <i>Du particularisme résultant d'une pluralité d'interventions et d'intervenants</i>	4
1° Gamme des prestations.....	4
2° Diversité des intervenants.....	6
C. <i>Du particularisme de certaines obligations..</i>	9
1° Obligation de conseil.....	9
a) Principe.....	9
b) Limites.....	11
c) Complément (devoir de collaboration).....	11
2° Obligation d'efficacité.....	13
a) Efficacité technique.....	13
b) Efficacité et compétence.....	13
c) Efficacité et célérité.....	14
d) Efficacité et esprit d'initiative.....	15
D. <i>Plan</i>	15
TITRE 1. La préparation	17
CHAPITRE 1. L'élaboration du contrat	19
SECTION 1. L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS	19
§ 1. Marché de gré à gré	19
§ 2. Marché sur appel d'offres	20

SECTION 2. L'ABOUTISSEMENT DES NÉGOCIATIONS	23
§ 1. Les contrats préparatoires.....	24
A. <i>Contrats préparatoires de précaution</i>	24
B. <i>Accord de principe</i>	25
C. <i>Protocole d'accord</i>	25
D. <i>Lettre d'intention</i>	26
§ 2. Le contrat définitif	26
A. <i>Quelques aspects du contrat définitif</i>	27
B. <i>De quelques clauses usuelles</i>	29
1° Clauses relatives aux propriétés intellectuelles	30
2° Clause de sauvegarde	32
3° Clauses de sortie.....	33
4° Clause de divisibilité contractuelle.....	34
5° Clauses d'intégralité et de complémentarité ...	35
6° Clause d'immutabilité.....	35
7° Clause rappelant le devoir de minimiser le dommage	36
8° Clause sur la date de l'entrée en vigueur du contrat.....	36
9° Clause de transparence	37
 CHAPITRE 2. Les obligations des parties	39
SECTION 1. LES OBLIGATIONS DU CLIENT.....	39
§ 1. Le devoir de coopération	39
§ 2. Le devoir de discrétion.....	42
§ 3. Le devoir de paiement.....	44
A. <i>Détermination préalable : les coûts écono- miques du projet et de l'investissement</i>	45
B. <i>Modes de détermination du prix</i>	45
1° Sur devis ou au mètre.....	46
2° Au forfait simple	46
3° Au forfait perfectionné.....	47
4° En régie	47
5° En pourcentage.....	48

C. <i>Évolution du prix</i>	48
1° La révision du prix en fonction des sujétions nouvelles.....	49
2° La révision du prix en fonction de la variation des éléments du prix de revient.....	49
3° La révision du prix en fonction de la variation des taux de change	50
D. <i>Modalités du paiement</i>	51
1° Le règlement	51
2° Le calendrier des règlements	52
E. <i>Garanties et sûretés du paiement</i>	53
 SECTION 2. LES OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'INFOR- MATIQUE.....	53
§ 1. Les prestations de la société d'informatique ..	53
A. <i>Tâche principale : la conception</i>	54
1° Études préliminaires.....	55
2° Établissement de l'avant-projet	56
3° Établissement du projet définitif.....	56
B. <i>Tâches annexes</i>	58
1° Études particulières.....	59
2° Interventions dans l'exécution.....	59
§ 2. La responsabilité de la société d'infor- matique.....	60
A. <i>Détermination préalable : la nature juri- dique du contrat d'informatisation</i>	61
B. <i>Les circonstances engageant la responsa- bilité de la société d'informatique</i>	62
1° Du droit commun.....	62
2° Du droit particulier	64
C. <i>Les moyens d'exonération de la société d'informatique</i>	66
1° De droit commun	67
2° De droit spécial.....	67

TITRE 2. La réalisation	69
CHAPITRE 1. Le contrat de fourniture de matériel	71
SECTION 1. LA VENTE DE MATÉRIEL	71
§ 1. Les obligations du vendeur	73
A. <i>L'obligation de délivrance</i>	73
1° Une chose conforme	74
2° Avec ses accessoires	75
3° Violation de la conformité	76
B. <i>La garantie d'éviction</i>	77
1° La garantie du fait personnel	78
2° La garantie du fait des tiers	78
C. <i>La garantie des vices cachés</i>	79
1° Conditions	79
a) <i>Un vice nuisible à l'usage de la chose</i>	79
b) <i>Un vice qui est caché</i>	81
c) <i>Un vice invoqué dans un bref délai</i>	81
2° Effets	83
a) <i>Entre les parties</i>	83
b) <i>À l'égard des acquéreurs successifs</i>	85
§ 2. Les obligations de l'acheteur	86
A. <i>L'obligation de retraitement</i>	86
B. <i>L'obligation de réception</i>	87
SECTION 2. LA LOCATION DE MATÉRIEL	89
§ 1. Les obligations du bailleur	90
A. <i>Obligations de délivrance et d'entretien</i>	90
B. <i>Obligations de garantie</i>	91
1° <i>Garantie d'éviction</i>	91
2° <i>Garantie des vices cachés</i>	92
§ 2. Les obligations du locataire	92
A. <i>Utiliser</i>	93
B. <i>Conserver</i>	93
C. <i>Restituer</i>	94

CHAPITRE 2. Le contrat portant sur un logiciel	95
SECTION 1. QUALIFICATION	96
§ 1. La mise à disposition d'un logiciel existant	97
A. <i>Logiciel</i>	97
B. <i>Progiciel</i>	98
§ 2. L'élaboration d'un logiciel spécifique	99
SECTION 2. LES OBLIGATIONS DES PARTIES	101
§ 1. Les obligations du fournisseur	101
A. <i>La délivrance</i>	102
B. <i>La qualité du programme</i>	103
§ 2. Les obligations de l'utilisateur	104
A. <i>La réception</i>	105
B. <i>Les droits sur le logiciel</i>	105
CHAPITRE 3. Le contrat d'ensemblier informatique	109
SECTION 1. L'ENSEMBLIER CLÉS EN MAINS	110
§ 1. Présentation	110
§ 2. Délivrance et réceptions	111
SECTION 2. L'ENSEMBLIER CO-TRAITANT	112
TITRE 3. L'environnement	115
CHAPITRE 1. Les contrats non spécifiques	117
SECTION 1. LA MAINTENANCE	117
§ 1. La source de la maintenance	118
A. <i>La maintenance liée</i>	119
B. <i>La maintenance autonome</i>	120

§ 2. Les modalités et durée de la maintenance...	121
A. <i>Modalités</i>	121
1° Définition de la prestation par sa finalité.....	121
2° Définition de la prestation par son résultat.....	122
3° Définition de la prestation par les moyens techniques d'intervention.....	123
B. <i>Durée</i>	124
§ 3. Les obligations des parties.....	124
A. <i>Obligations du mainteneur</i>	124
1° Dans la maintenance de matériel.....	124
a) <i>Obligation d'information et de mise en garde</i>	125
b) <i>Obligation de célérité</i>	126
c) <i>Obligation d'efficacité</i>	126
d) <i>Obligation de confidentialité</i>	127
e) <i>Obligation de suppléance</i>	128
2° Dans la pseudo-maintenance de logiciel.....	129
B. <i>Obligations du bénéficiaire de la maintenance</i>	130
1° Obligation de coopérer.....	130
2° Obligation de « recevoir ».....	131
3° Obligation de payer la redevance.....	132
SECTION 2. LA FORMATION.....	132
§ 1. Les conditions et modalités de la formation.....	133
§ 2. Les aspects juridiques de la formation.....	135
SECTION 3. L'AUDIT.....	137
§ 1. Généralités.....	138
§ 2. Les degrés universels de l'audit.....	139
§ 3. Les finalités particulières de l'audit en informatique.....	139

<i>CHAPITRE 2. Les contrats spécifiques</i>	143
SECTION 1. LA SOUS-TRAITANCE DE SPÉCIALITÉ.....	143
§ 1. Présentation.....	143
§ 2. Dispositions contractuelles.....	145
SECTION 2. L'UTILISATION D'UNE BASE DE DONNÉES.....	147
§ 1. Question préalable : la base en tant qu'œuvre.....	147
§ 2. Question fondamentale : les droits d'utilisation de la base.....	148
SECTION 3. L'INFOGÉRANCE, LA CO-LOCATION À DISTANCE DE SYSTÈME OU DE LOGICIEL, LA FOURNITURE D'ACCÈS ET LE TRAITEMENT À FAÇON.....	149
§ 1. L'infogérance.....	150
§ 2. La co-location à distance de système ou de logiciel.....	150
§ 3. La fourniture d'accès.....	151
§ 4. Le traitement à façon.....	152
CONCLUSION : DE L'INFORMATIQUE AU MULTIMÉDIA.....	153
INDEX ALPHABÉTIQUE.....	155

L'informatique est un domaine technique nouveau, complexe et évolutif, qui influe nécessairement sur les contrats qui l'ont pour objet. Et la spécificité de la chose informatique, ordinateurs, logiciels, bases de données, etc., se prolonge par une coloration particulière des contrats qui en traitent. Le droit de l'informatique, dans sa fougueuse jeunesse, est imaginaire et créateur. Il apporte un sang nouveau au droit des contrats spéciaux. Un certain nombre de techniques contractuelles ont été suscitées ou transformées par l'arrivée de l'informatique. Il était nécessaire de les relever.

Cet ouvrage étudie l'ensemble des contrats relatifs à l'informatique, de façon théorique et pratique, avec clarté; il est à jour tant des questions juridiques que des aspects techniques. Il est divisé en trois titres : la préparation de l'informatisation; ensuite sa réalisation (le contrat de fourniture de matériel, vente ou location, le contrat portant sur un logiciel ou un progiciel, ainsi que le contrat d'ensemblier informatique); enfin son environnement (avec notamment la maintenance, la formation, l'audit, la sous-traitance de spécialité, l'utilisation d'une base de données, la fourniture d'accès, le traitement à façon, etc.).

Philippe le Tourneau est professeur à la Faculté de droit de Toulouse.



ISBN 2-247-02806-3

62 F